

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice :** 29**Présents :** 22**Pouvoir :** 01**Excusé :** 00**Absents :** 06**Qui ont pris part****à la délibération :** 23**Date de convocation :** 20 février 2023**SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoir : M. BLANC Romain pouvoir à M. VINCENT Gilles.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

**5- SIGNATURE DES AVENANTS N°1 A L'ACCORD-CADRE DU SIVAAD
 « FOURNITURES DE MATERIAUX, MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS POUR LES
 SERVICES TECHNIQUES DES COLLECTIVITES TERRITOIRES » :
 MODIFICATION DES PRIX POUR CIRCONSTANCES IMPREVISIBLES**

Par délibération du 11 Février 2022, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les actes d'engagements suivants :

Lots		Attributaires
N°8-T09	Matériels et accessoires pour clôtures et protection des espaces verts	SAS RACINE
N°9-T10	Fournitures pour espaces verts : terreaux, semences, engrais, désherbants, paillages	
N°10-T11	Matériels et outillages pour espaces verts	
N°11-T12	Produits et matériels pour VRD	
N°12-T13	Gazons et équipements sportifs	
N°14-T15	Serrurerie et contrôle d'accès	SAS FOUSSIER
N°15-T16	Visserie, boulons et fixations	
N°16-T17	Quincaillerie et menuiserie de porte	

L'application de la clause de révision des prix, actuellement prévue dans le marché, ne permet pas de compenser les hausses de prix. De ce fait, l'équilibre économique de certains marchés se trouve bouleversé.

Dans son avis n°405540, le Conseil d'Etat a fait valoir que, sous certaines conditions, il est possible de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières dès lors que cette disposition n'était pas prévue dans les documents contractuels initiaux.

Aussi, en raison des charges extracontractuelles qui pèsent sur le fournisseur actuel et ce afin d'éviter une rupture de marché, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 avec la société FOUSSIER et la société RACINE afin de permettre :

- une révision des prix trimestrielle (couvrant la période JANVIER / FEVRIER / MARS) en lieu et place de la révision annuelle prévue initialement au contrat,
- le règlement des commandes sur la base du nouveau BPU révisé au trimestre sans système d'indemnisation complémentaire,
- une clause de « revoyure » trimestrielle permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché jusqu'à son terme soit le 31/12/2023.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de la commande publique ;
- VU l'avis n°405540 du Conseil d'Etat en date du 15 septembre 2022 ;
- VU la délibération du Conseil municipal du 11 février 2022 ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 :
 - o pour les lots T09-T10-T11-T12-T13 avec la société RACINE, ZAC de Nicopolis, 90 rue des Romarins, 83170 BRIGNOLES ;
 - o pour les lots T15-T16-T17 avec la société FOUSSIER, ZAC du Monne, rue du Châtelet, 72700 ALLONNES.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 28 février 2023, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT